Image not found or type unknown

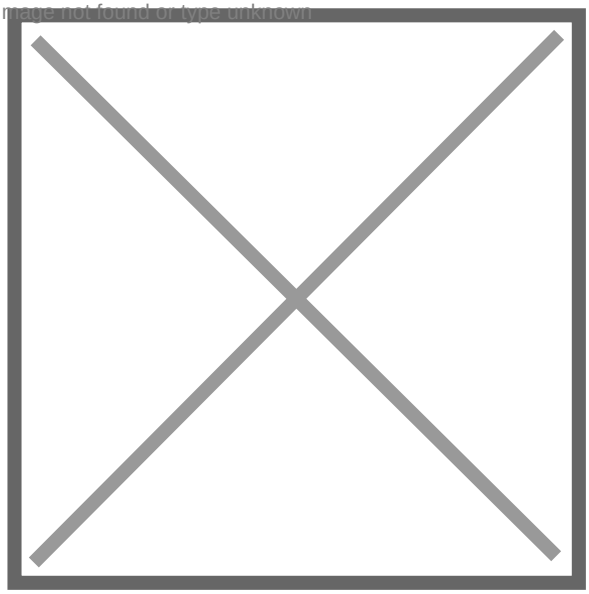

Justificatifs en cas de vol

Par **ludovic01**, le **17/01/2008** à **18:11**

Bonjour,
Je me suis fait cambriolé il y a quelques mois, j'ai envoyé a mon assureur le rapport de police (vol avec effraction) et les divers justificatifs. Je viens de cecevoir le rapport de l'expert. ce dernier ne reconnait pas tout ce que j'ai acheté de ches particuliers bien évidemment j'ai toujours eu des attestations des vendeurs , le plus souvent ces attestations comrennent mon nom, le nom du vendeur, l'objet et le montant. l'espert dir que ceci n'est pas un justificatif probant.
comment doisje faire pour me faire indemniser à la hauter de mon préjudice.
Merci

Par **jeetendra**, le **17/01/2008** à **19:45**

bonsoir, la preuve des objets volés donc du montant du prejudice subi suite au vol en habitation, c'est à l'assuré de l'apporter et elle peut se faire par tous moyens (attestations, temoignages, photographie, factures, etc.).

Après le montant à indemniser est limité par le capital mobilier déclaré au moment de la souscription du contrat voir dans les conditions generales et particulieres de votre contrat.

Si vous avez déclaré 10000 euros en capital mobilier vous ne pourrez être indemnisé au-delà de cette somme? à cause du principe indemnitaire en assurance, vous avez aussi la franchise à retrancher de l'indemnité d'assurance, relisez votre contrat, cordialement

Par **ludovic01**, le **17/01/2008** à **20:30**

Bonjour,
Donc une attestation manuscrite ou un bulletin de livraison concernant un objet figurant dans le rapport de police suffisent.
si mon assureur par l'intermédiaire de son expert refuse de m'indemniser ou plutôt je refuse de signer la lttre d'acceptaion quelle est la demarche a suivre.
Merci beaucoup pour votre aide.

Par **jeetendra**, le **18/01/2008** à **09:07**

bonjours; si vous refusez la proposition d'indemnisation de votre assureur, vous avez la possibilité de faire intervenir votre propre expert, ou aussi saisir le juge pour une indemnisation par la voie judiciaire, vous avez enfin la mediation, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés